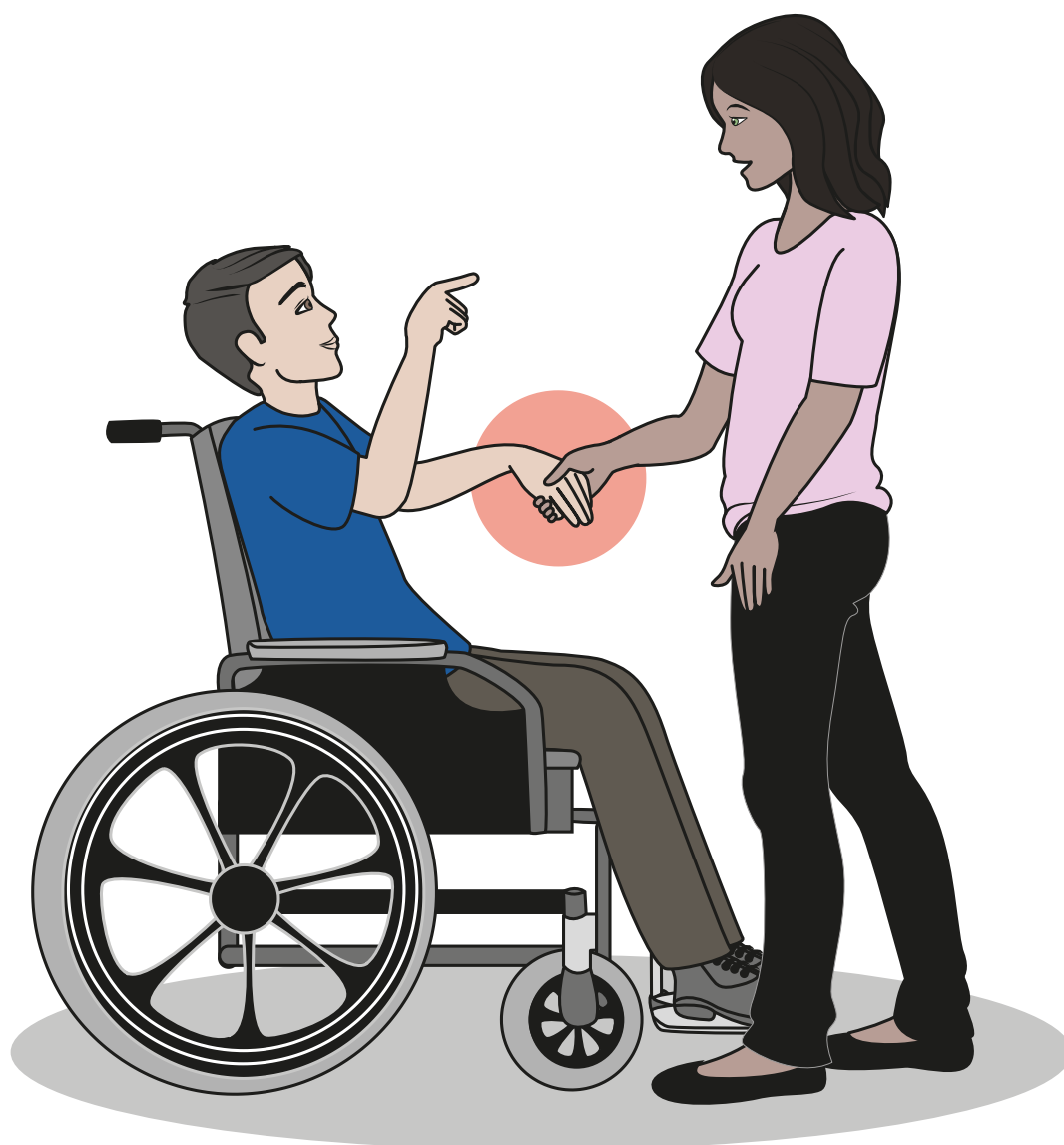
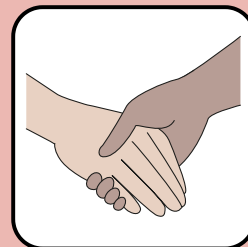


Ma personne de confiance

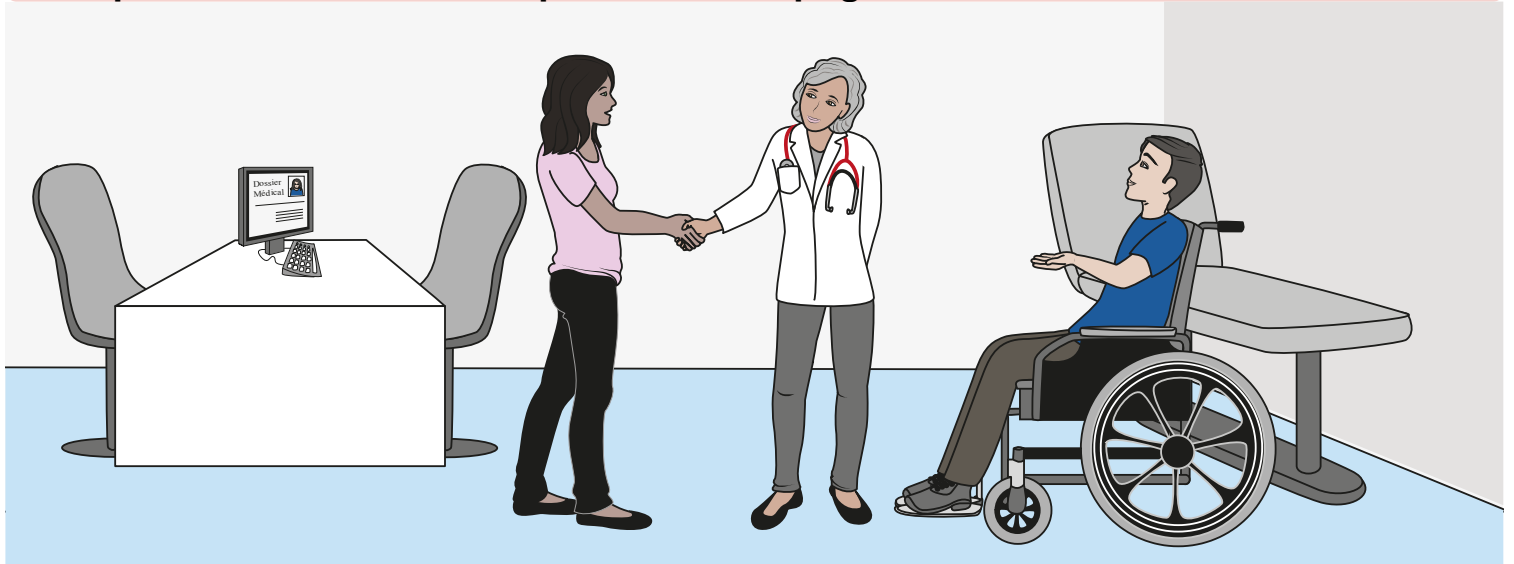


Une personne de confiance, pour quoi faire ?

Ma personne de confiance m'aide à exprimer ce que je souhaite pour ma santé.



Ma personne de confiance peut m'accompagner chez le docteur.



● Chez le docteur, ma personne de confiance peut :

m'aider à comprendre ce que dit le docteur,



m'aider à dire ce que je veux au docteur.



Ma personne de confiance peut m'aider à écrire mes directives anticipées.

Voir la BD «Les directives anticipées».



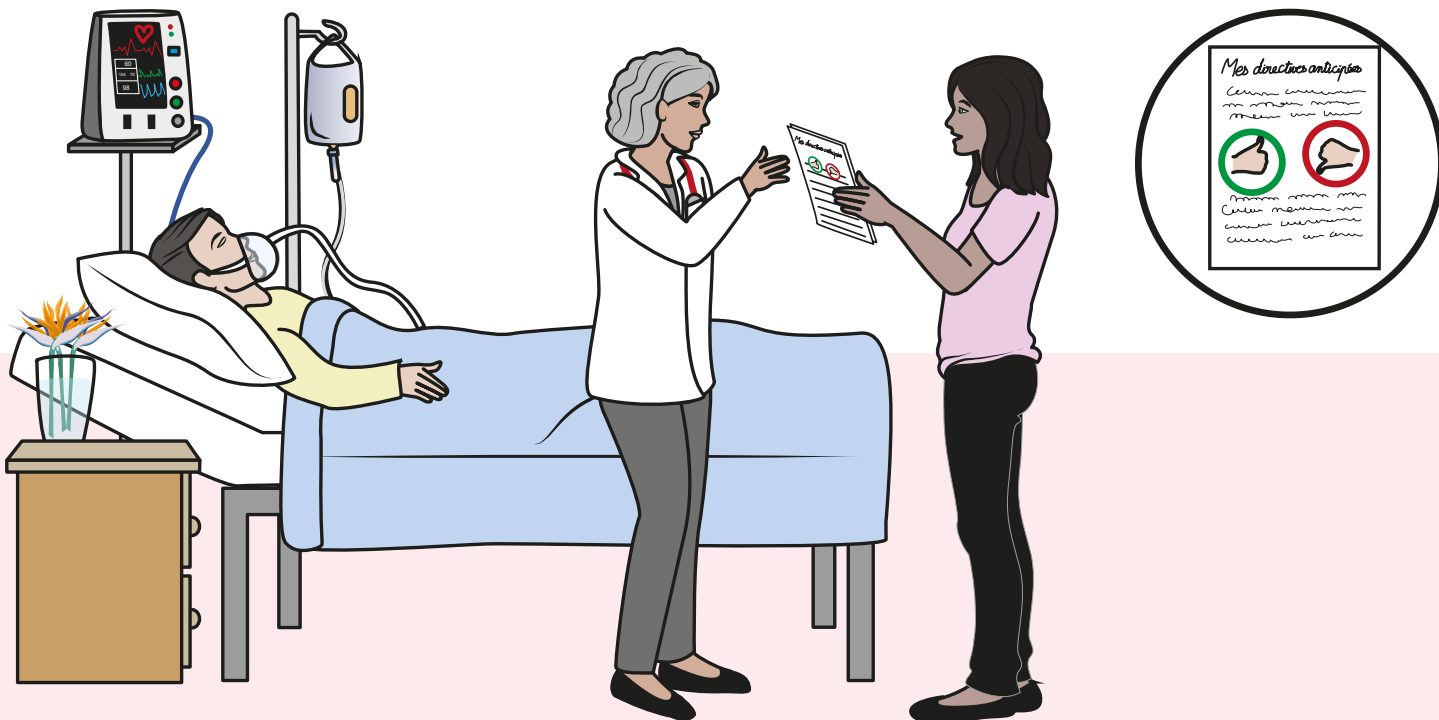
Ma personne de confiance est une personne qui respecte ce que je veux.

Par exemple, je ne veux pas être opérée.



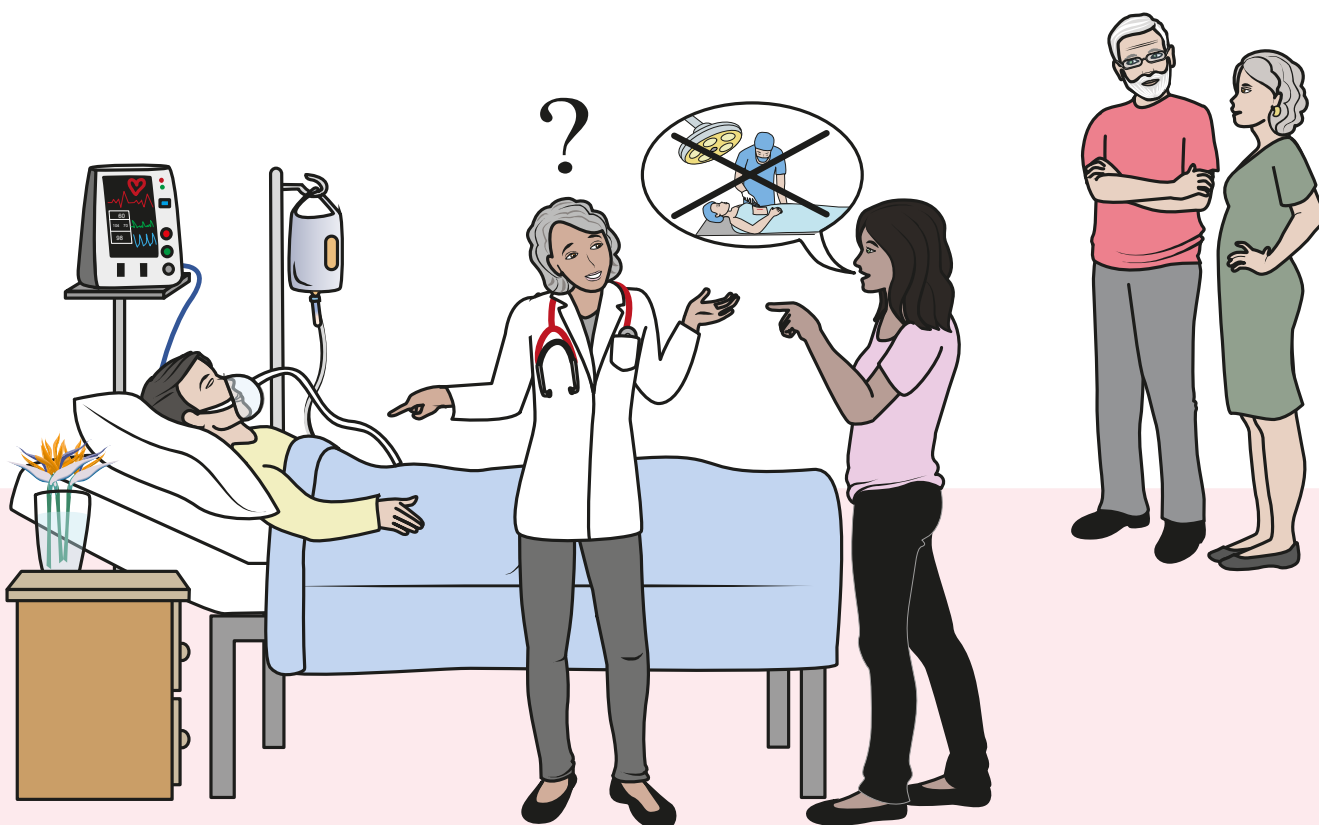
Si je ne peux plus m'exprimer :

- **Ma personne de confiance donnera mes directives anticipées au docteur.**



- **Elle parlera pour moi : elle dira au docteur ce que je souhaite.**

L'avis de ma personne de confiance est plus important que celui de ma famille ou de mes proches.

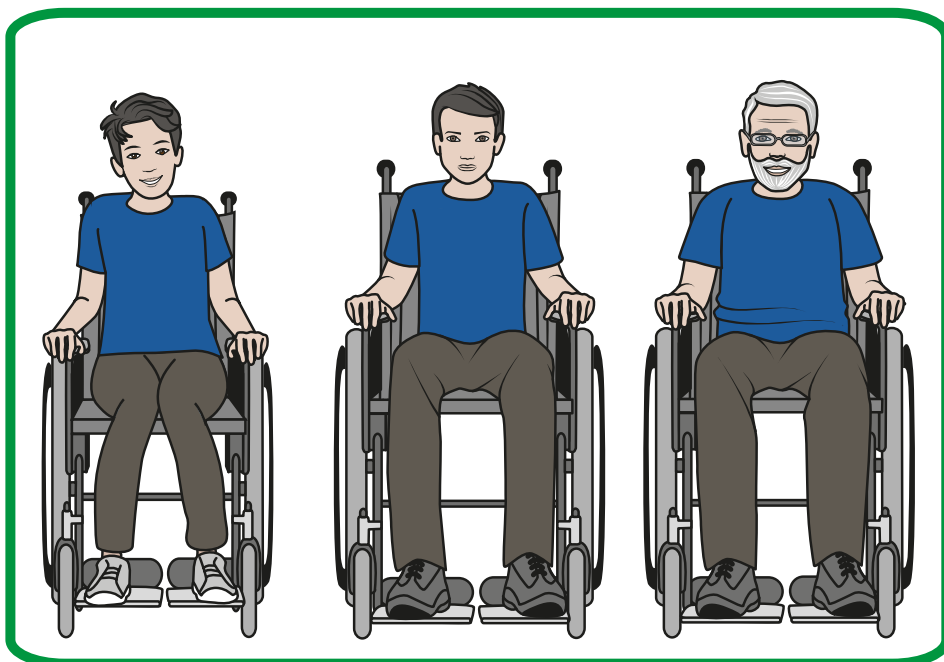
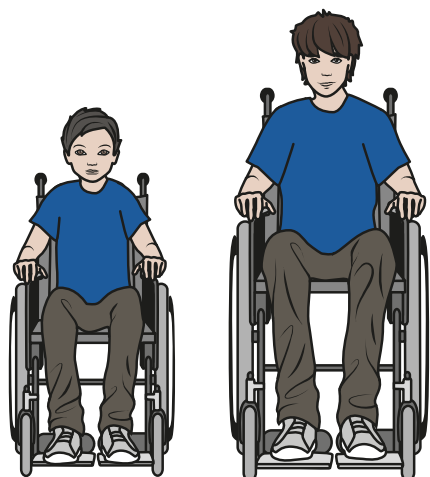


● Le docteur décidera en sachant ce que je souhaite.

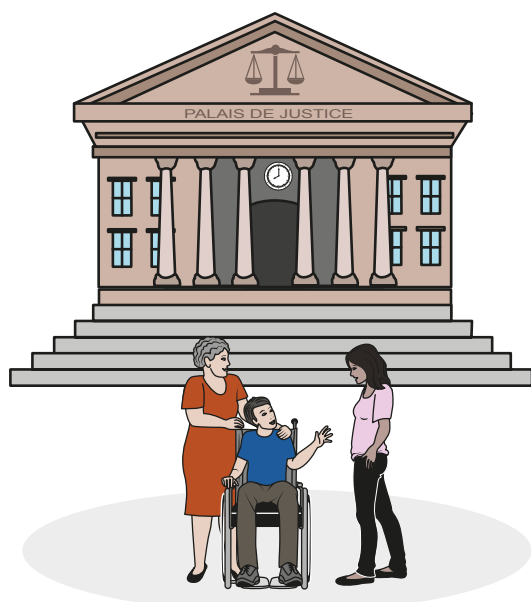


Comment choisir ma personne de confiance?

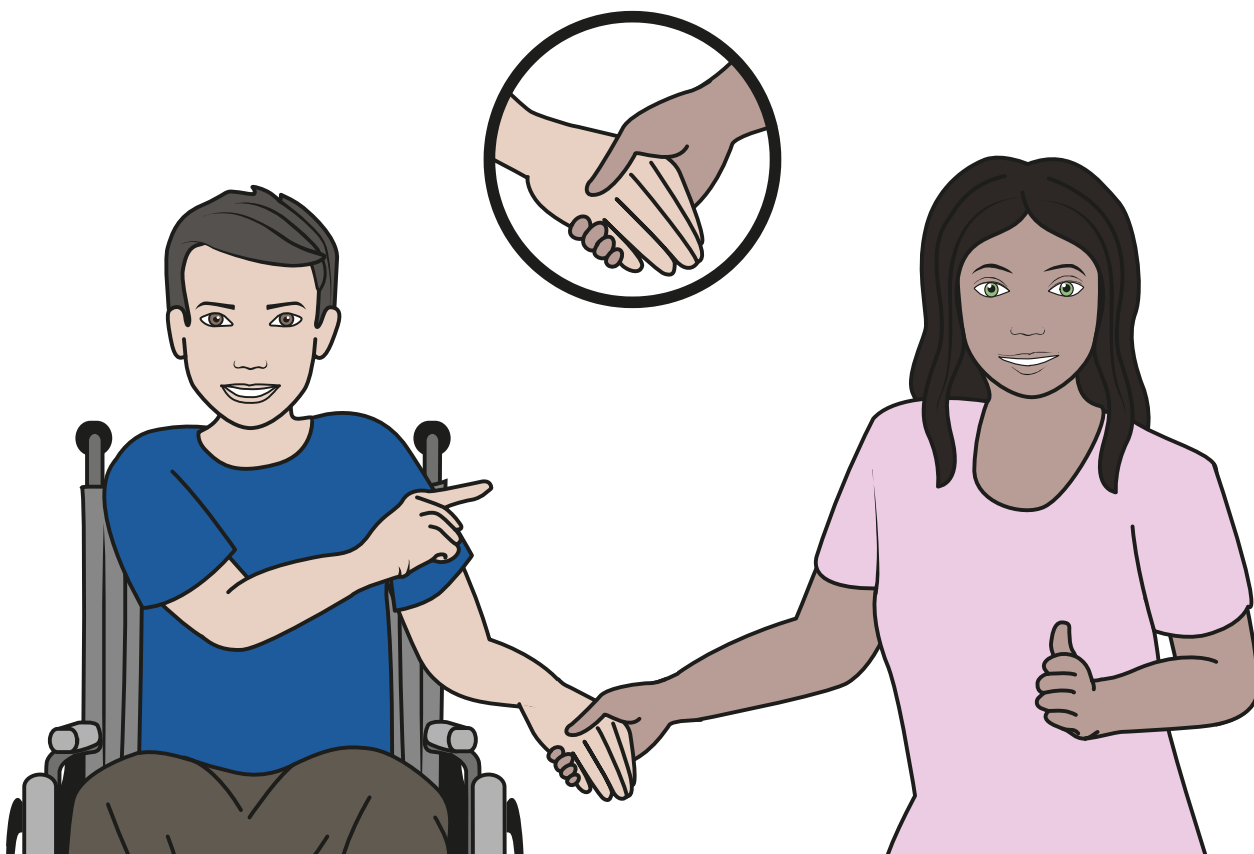
Je dois avoir plus de 18 ans.



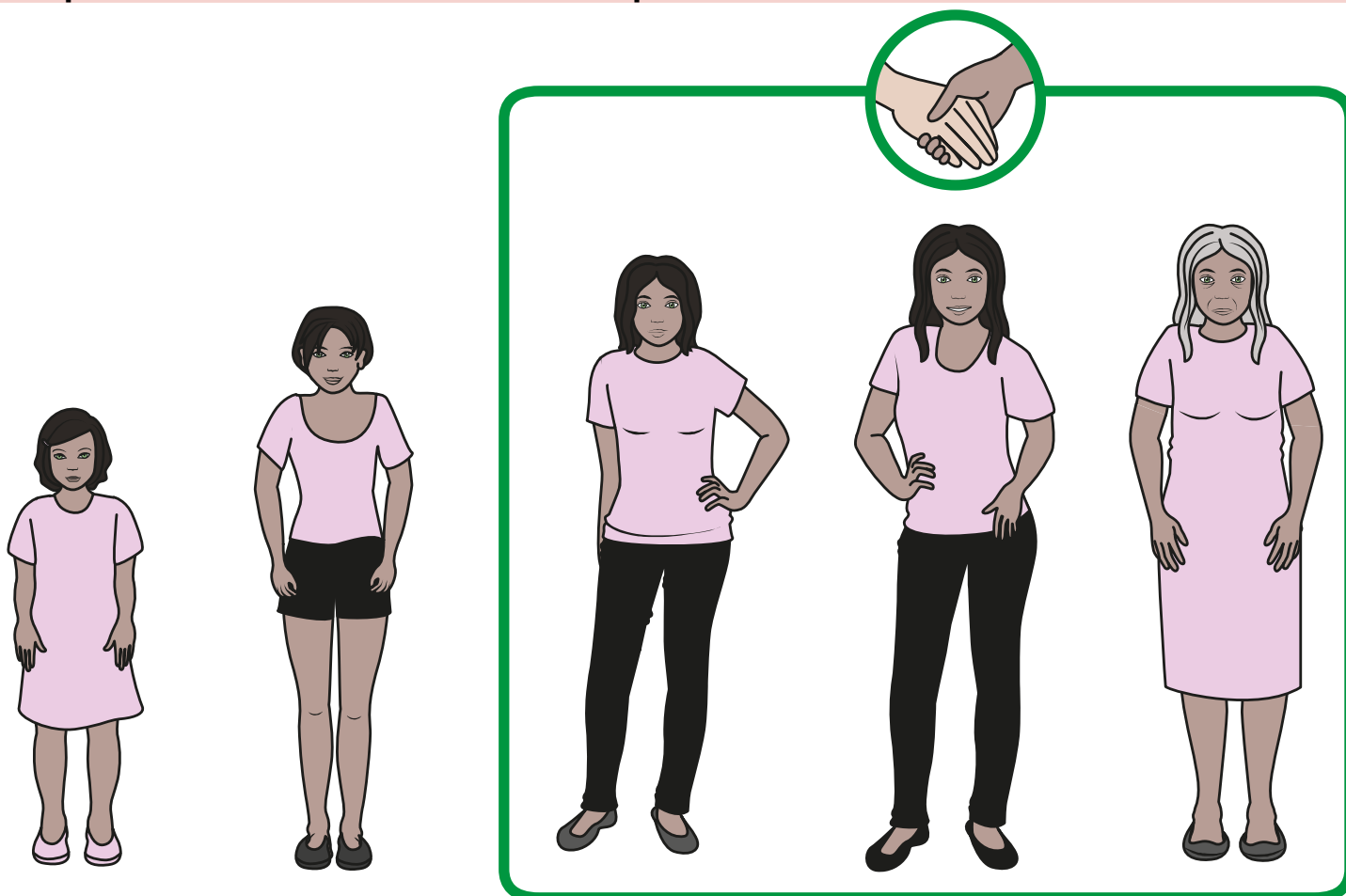
● Si je suis sous tutelle, je dois avoir l'autorisation du juge.



La personne que je choisis doit être d'accord.



Ma personne de confiance doit avoir plus de 18 ans.



La personne de confiance peut être :

● un ami, une amie,



● un parent,



● un docteur,



Comment désigner ma personne de confiance ?

Je remplis un papier avec le nom de ma personne de confiance.

● **Je peux trouver un modèle sur internet :**

Par exemple sur le site internet de la HAS (Haute Autorité de Santé).

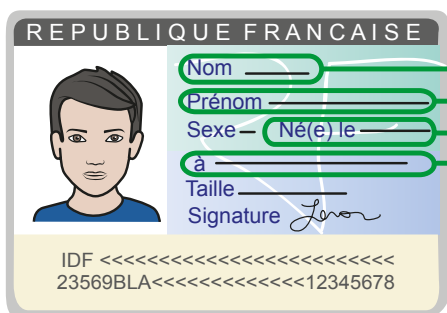
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R40462>



● Je peux écrire le nom de ma personne de confiance sur un papier.

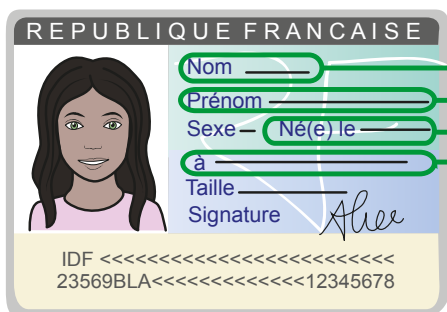


- Sur le papier, j'écris :



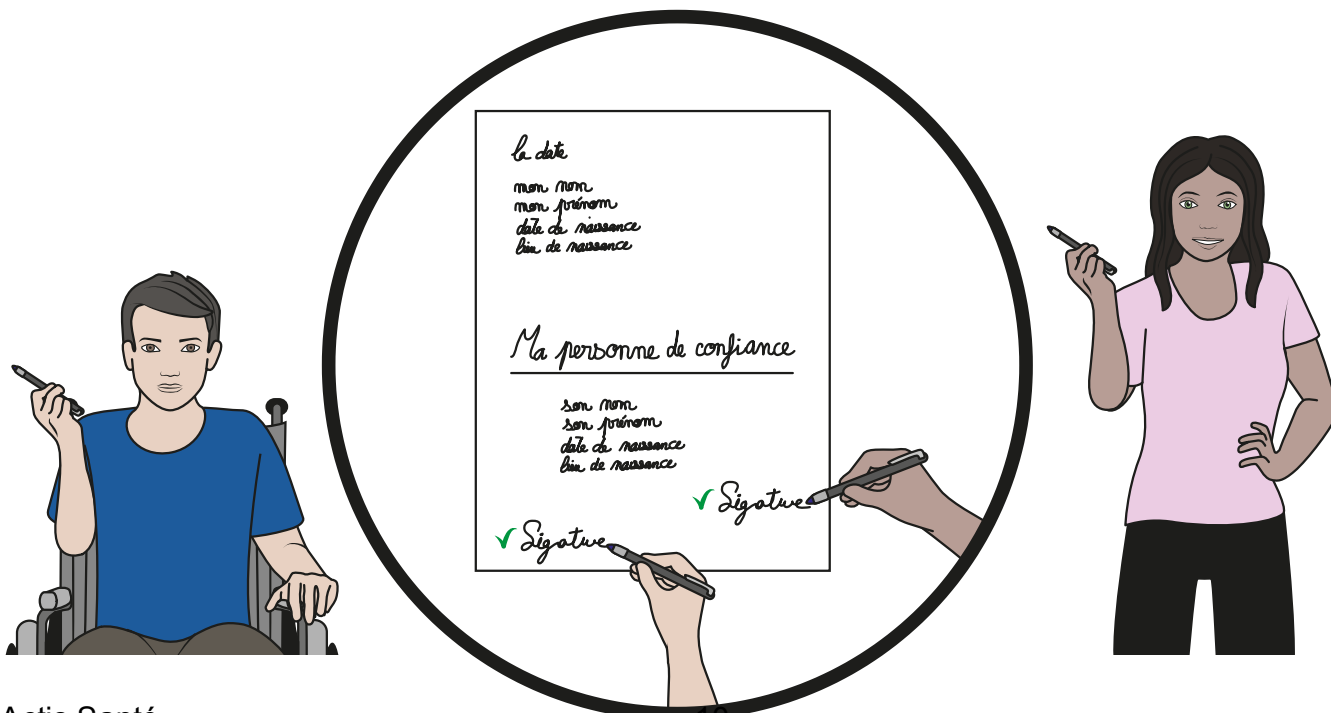
✓ la date
mon nom
mon prénom
date de naissance
lieu de naissance

Ma personne de confiance



son nom
son prénom
date de naissance
lieu de naissance

- Ma personne de confiance et moi nous signons le papier.



● Si je ne peux pas écrire, je peux me faire aider.



- Je demande à une personne d'écrire le nom de ma personne de confiance.
- Elle doit l'écrire devant 2 autres personnes.



- Ma personne de confiance signe le papier.



- Les 2 personnes datent et signent le papier.



Je dis à mes proches qui est ma personne de confiance.

● **A ma famille, mes amis,**



● **à mon docteur,**



● **aux professionnels
qui m'accompagnent,**



● **aux soignants
quand je suis hospitalisée.**



Je garde le papier signé avec le nom de ma personne de confiance chez moi.

- Je mets le papier dans mes papiers médicaux ou mon carnet de santé.



- Je peux aussi noter son nom dans mon DMP si j'en ai un.
DMP veut dire Dossier Médical Partagé



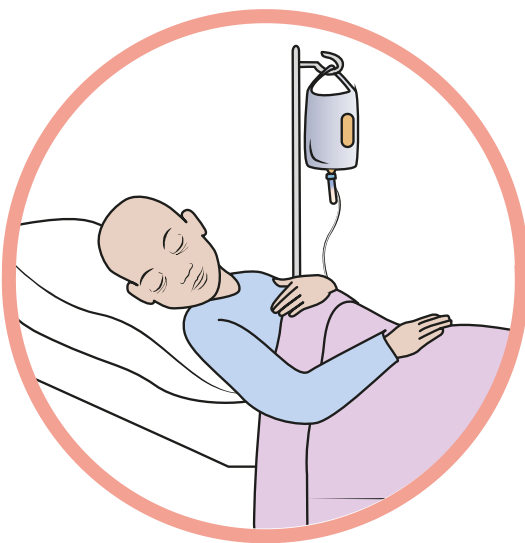
Quand choisir ma personne de confiance ?

Je peux choisir ma personne de confiance n'importe quand :



● même si je suis en bonne santé,

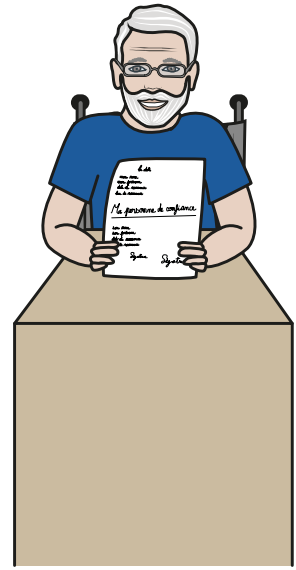
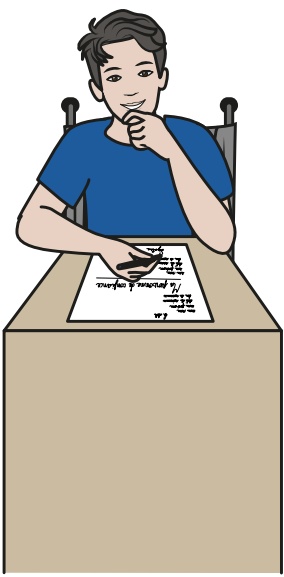
● quand j'ai une maladie grave,



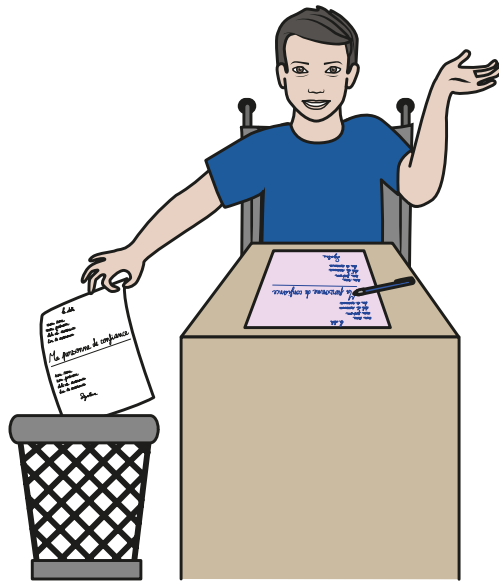
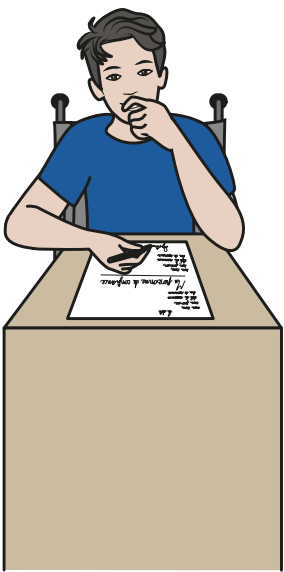
● quand je suis en fin de vie.



● Je peux garder la même personne de confiance toute ma vie.



● Je peux changer de personne de confiance quand je veux.



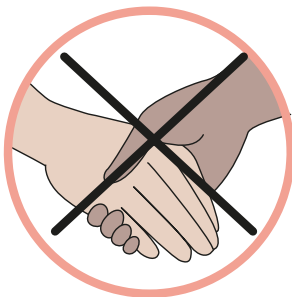
● Si je change de personne de confiance, c'est bien de prévenir :

- mon ancienne personne de confiance,
- les personnes qui savent que j'ai une personne de confiance.

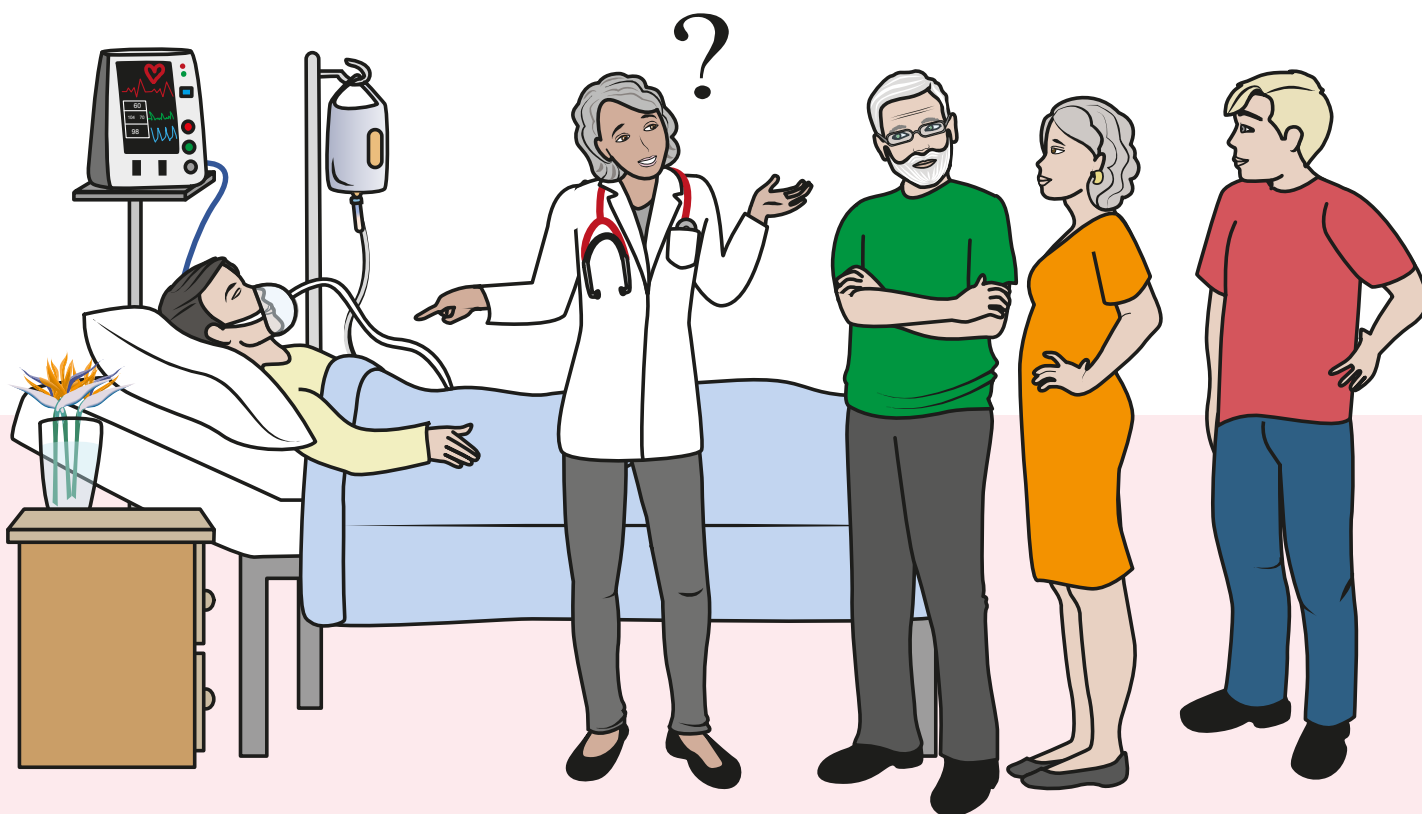


Le docteur essaye de faire ce qu'il y a de mieux pour moi.

Si je n'ai pas de personne de confiance :



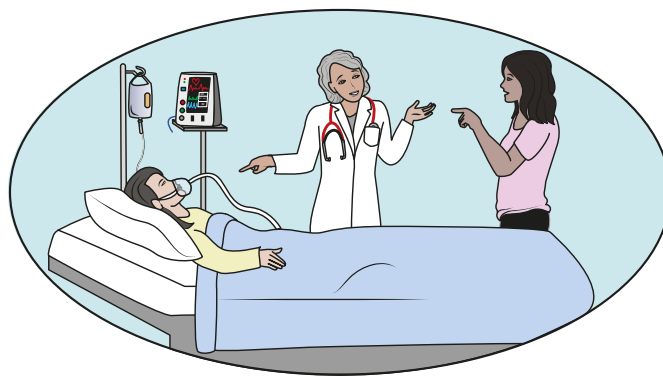
- **le docteur doit chercher ce que je souhaite.**
Il discute avec ma famille et mes proches.



Quand j'ai choisi une personne de confiance, je suis rassuré.



● Ma personne de confiance dira ce que je souhaite.



**Cette BD a été réalisée avec la participation de
l'AIM Bénévoles Jeanne Garnier**



aim

**accompagner ici et maintenant
bénévoles Jeanne Garnier**

**et a reçu le soutien de la Société Française
d'Accompagnement et de soins Palliatifs**



SanteBD est disponible gratuitement :

- en téléchargeant l'application



- sur le site internet www.santebd.org

- sur la chaîne SantéBD  YouTube

SantéBD est conçu pour tous.

Les outils de communication SantéBD sont développés par l'association CoActis Santé qui fédère un grand nombre d'acteurs du monde associatif, institutionnel et sanitaire.

Ensemble, ils co-construisent ces outils pour en assurer une utilisation accessible à tous.

contact@santebd.org ● www.santebd.org

Tous droits de reproduction, de représentation et de modification réservés sur tout support dans le monde entier. Toute utilisation à des fins autres qu'éducative et informative et toute exploitation commerciale sont interdites.

Les illustrations sont de Frédérique Mercier. ©CoActis Santé

La réalisation de cet outil est rendu possible grâce au soutien de :



Ce document a été relu par des personnes avec un handicap intellectuel et respecte les règles européennes du « Facile à lire et à comprendre » (FALC). Ces règles permettent de rendre l'information accessible à tous.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site www.easy-to-read.eu